

## Séance publique du 26 mars 2007

### Délibération n° 2007-4058

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement
objet : <b>Association Ateliers de la citoyenneté - Subvention</b>
service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 7 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Développer une démocratie plus participative, tel est le cinquième axe stratégique du projet d'agglomération : *Une agglomération compétitive et rassemblée : vingt et une priorités pour le XXI<sup>e</sup> siècle*. Cette ambition a été réaffirmée à l'occasion de l'adoption du plan de mandat le 26 novembre 2001. La Communauté urbaine s'est ainsi dotée, le 19 mai 2003, d'une charte de la participation afin d'énoncer les objectifs et les grands principes d'un dialogue renouvelé avec l'ensemble des acteurs de l'agglomération.

Développer une information plus transparente et plus accessible, se mettre à l'écoute des attentes et des propositions de la population, favoriser l'expression des concitoyens et, notamment, de ceux qui ne s'expriment pas, développer des concertations approfondies et innovantes et favoriser l'initiative citoyenne, tels sont les principaux objectifs poursuivis à travers la mise en œuvre de la charte de la participation.

L'accompagnement et l'encouragement à l'initiative citoyenne font l'objet de multiples partenariats entre les Communes et les associations locales. La Communauté urbaine participe également, dans son champ de compétences, au soutien à l'initiative citoyenne. Pour autant, il n'existe aujourd'hui pas de démarche organisée permettant de favoriser la mise en réseau de ces initiatives, l'échange d'expériences, la rencontre des porteurs de projet citoyen.

En proposant d'organiser les rencontres Initiales (en partenariat avec Economie et humanisme, la fonda Rhône-Alpes, le Forum des entrepreneurs de la tranquillité publique, l'Ami public, le club Convaincre), l'association les Ateliers de la Citoyenneté vise à répondre à ce besoin de rencontres, d'échanges d'expériences, de partage de savoir-faire et d'encouragement à l'initiative citoyenne. Les rencontres Initiales s'inscrivent ainsi parfaitement dans le cadre des objectifs de la charte de la participation : lutter contre le sentiment de dépossession de soi, de son avenir, développer la capacité de chacun à prendre l'initiative dans la cité, favoriser le développement d'une citoyenneté entreprenante.

En effet, les Initiales sont un temps d'échange et de rencontres autour d'initiatives citoyennes prises sur un thème donné. Elles se déroulent dans un lieu convivial et atypique, propice aux échanges. Ces rencontres permettent de partager des expériences d'une grande diversité. Les rencontres organisées depuis 2003 ont ainsi permis de traiter de sujets aussi variés que : l'expression des sans voix, les jardins partagés, la santé et l'alimentation, l'engagement des jeunes, l'articulation des temps de vie, les relations intergénérationnelles, etc. Les rencontres Initiales permettent ainsi de faire connaître les initiatives innovantes, de partager le plaisir de s'investir dans la vie de la cité et de contribuer à l'amélioration des fonctionnements collectifs.

Depuis leur lancement en 2003, les Initiales se sont installées dans le paysage de la citoyenneté active de l'agglomération et ont favorisé la rencontre et l'envie de partager de nombreux acteurs innovants de la société civile.

En 2006, les Ateliers de la citoyenneté ont innové en expérimentant un autre temps d'échange à la suite de la rencontre publique, les participants étant conviés à se retrouver dans le cadre de déjeuners quelques semaines après pour revisiter les initiatives découvertes et pour explorer les pistes ouvertes lors la rencontre.

La proposition de 2007 tient compte de cette nouvelle formule et se présente comme suit :

- organisation de trois rencontres initiales, selon la méthode suivie depuis 2003 avec le soutien de la Communauté urbaine mais avec des rencontres dans plusieurs communes de l'agglomération lyonnaise

*objectifs* : faire découvrir sur un thème donné une diversité de possibilités d'implication,

*modalités* :

. présentation d'initiatives citoyennes sur une même thématique (déplacements, jardins partagés, orientation professionnelle, etc.) avec échange de plain-pied entre participants,  
 . repérage des envies d'agir au cours d'une rencontre puis séance conviviale avec les participants souhaitant aller plus loin pour imaginer les suites possibles ;

- accompagnement des citoyens entreprenants : suivi des citoyens entreprenants dans l'élaboration de leur projet

*objectifs* : accompagner l'émergence de cinq initiatives, impliquant chacune deux ou trois personnes ayant participé aux rencontres,

*modalités* :

. réunion d'un groupe projet de deux ou trois personnes ayant des envies d'agir similaires pour écrire en une page maximum cette envie d'agir,  
 . toujours avec l'appui d'un accompagnant volontaire de la pépinière, se montent une série de réunions avec les partenaires pressentis pour élaborer un projet d'action.

En créant un espace où des expériences, des initiatives et des paroles citoyennes s'échangent en toute liberté dans un esprit réellement constructif, en organisant et en animant ces échanges de manière à la fois rigoureuse et conviviale et en accompagnant la transformation des idées émergentes en projets d'action, la démarche engagée par l'association les Ateliers de la citoyenneté répond aux objectifs de la charte de la participation et justifie la poursuite du soutien de la Communauté urbaine à son égard.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil que la Communauté urbaine participe, à hauteur de 23 200 € pour 2007, aux Ateliers de la citoyenneté (association créée en 2002) - 14, rue Basse-Combalot - 69007 Lyon.

Ce soutien correspond à l'organisation de trois rencontres et à l'accompagnement de cinq initiatives. A l'issue de cette année 2007 un bilan d'activités sera remis par les Ateliers de la citoyenneté et une évaluation sera réalisée par la direction de la prospective et de la stratégie d'agglomération ;

Vu ledit dossier ;

Vu le bilan 2003-2006 présenté par l'association relatif à l'organisation de ces rencontres ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

#### DELIBERE

**1° - Décide** le versement d'une subvention de 23 200 € pour l'année 2007 aux Ateliers de la citoyenneté (association loi 1901 fondée en 2002) correspondant à l'organisation de trois rencontres et à l'accompagnement de cinq initiatives. Un bilan d'activités analytique sera produit par les Ateliers de la citoyenneté à l'issue de cette année.

**2° - Les crédits** nécessaires seront pris sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 0657 480 - centre de gestion 120 320 - ligne de gestion 023 389 - fonction 020 administration générale.

Et ont signé les membres présents,  
 pour extrait conforme,  
 le président,  
 pour le président,